



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AMBASSADE DE FRANCE  
EN ROUMANIE

## **Bourses scolaires Année 2012/2013**

**Lancement de la campagne des bourses scolaires et prises en charge des classes de 2<sup>e</sup>, 1<sup>ère</sup> et Terminale.**

Vous pouvez venir retirer un dossier de demande de bourses scolaires à la section consulaire de l'Ambassade ou au Lycée français à partir du [13 janvier 2012](#).

**Les dossiers de prises en charge (élèves qui seront scolarisés en 2<sup>e</sup>, 1<sup>e</sup> et Terminale à la rentrée scolaire 2012/2013) sont à retirer auprès du Lycée uniquement.**

**Date limite impérative de dépôt des dossiers :  
[1er mars 2012](#)**

à l'Ambassade pour les bourses scolaires et au Lycée pour les prises en charge.

**Attention !** : les familles ayant bénéficié d'une bourse ou d'une prise en charge en 2011/2012 doivent de nouveau constituer un dossier de demande de bourse (renouvellement) pour l'année scolaire 2012/2013.

**Attention !** : A compter de l'année scolaire 2011/2012, la prise en charge ne couvre plus intégralement les frais de scolarité (décret n° 2011-506 du 9 mai 2011 portant détermination des plafonds de prise en charge). La prise en charge est attribuée dans la limite des tarifs pratiqués par les établissements au titre de l'année scolaire 2007/2008.

Cependant, les familles s'estimant éligibles aux bourses scolaires, et en difficulté pour s'acquitter de la part des frais de scolarité restant à leur charge suite à l'application du plafonnement, ont la possibilité de déposer un dossier de demande de bourse. Dans ce cas, les familles qui souhaitent solliciter une bourse scolaire sont donc tenues de fournir l'ensemble des pièces justificatives demandées, au même titre que toutes les familles boursières.